

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2013

Réception par le Prefet : 19/11/2013

Publication : 22/11/2013



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-10-2-5

Séance du vendredi 15 novembre 2013

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

AMENAGEMENTS TOURISTIQUES EN FORET COMMUNALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-2-1 du 6 décembre 2012 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 1 195 € à la commune de RUEDERBACH pour la réalisation d'un sentier botanique et touristique en forêt communale ;
- décide de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 204141, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU
15 NOVEMBRE 2013

Aménagement des forêts
PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
AFO03679	RUEDERBACH Aménagements touristiques en forêt communale au lieu-dit Weisskopfweg COFINANCEMENT : aucun	2 989,00	40%	1 195,00
			Total	1 195,00